

# BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

*Rallye Intercommunal ECHOUBOULAINS - 14 Septembre 1986*



Photo : LE PARISIEN LIBERE

*Equipes de Marcheurs et Cyclistes de Valence  
"Le Pot de l'Amitié après l'effort"*

## LE VALENÇOIS

1986/1987

N° 11

# Rallye Intercommunal

## Organisé par Echouboulains



Allure rapide et décidée

UNE EQUIPE DE MARCHEUR



Il faut faire le point



Après l'effort... le réconfort, à midi

**Résultat :** L'équipe des marcheurs s'est classée 1ère l'Après-Midi.  
Equipes Marcheurs et Cyclistes reviennent avec une belle coupe.  
**L'important :** c'est de participer

### VALENCE EN BRIE

1986

1987

Habitants : 495  
Valençaises - Valençois

Chef lieu de Canton :  
Le Chatelet en Brie

Arrondissement :  
Melun

Département :  
Seine et Marne

11ème EDITION

REDACTION - DOCUMENTATION

DIFFUSION

MAIRIE

Directeur : Anne-Marie REDON

Rédacteur : Daniel REDON

Commission Presse

J. Beaudenon - C. Jacquet

P. Couturier - C. Petit

### PHOTOS :

Le Parisien  
République Seine et Marne

DEPOT LEGAL 86 A RC O/5 1986



## EDITORIAL

### VOEUX 1987

## SOMMAIRE

Editorial

Réunions : Conseil Municipal

Compte-Rendu d'activités

Elections Sénatoriales

Déviations RN 105

"Intervention"

Réalimentation en eau potable

"Lettres de remerciements"

Informations sociales

Chronique Juridique

Les enfants ont la parole

Soirée dansante

2ème exposition métiers d'Art

Maisons Fleuries

Vie Associative

Bibliothèque Municipale

Noël des enfants

La Tradition veut que, au seuil de l'année nouvelle, le Maire adresse à ses Collègues du Conseil Municipal, au personnel communal, aux Présidents des différentes associations, aux habitants de Valence, ses Vœux de Bonne et Heureuse année. Je ne vois pas comment je pourrais éviter cette formule toute faite, mais cependant, celle ne lui enlève ni sa portée, ni sa sincérité. Je le fais volontiers - non par tradition - mais surtout pour vous remercier de l'aide que vous m'apportez et de la confiance que vous m'accordez.

Je forme des VOEUX pour vous, pour vos Familles, vos Parents, vos Enfants et petits enfants, bref pour tous ceux qui vous sont chers. VOEUX de santé, de bonheur, de prospérité. Joie pour toutes et tous. Je souhaite que l'année qui commence voit la réalisation de vos désirs dans un climat de paix, de concorde et de fraternité.

Je sais que je peux compter sur la plupart d'entre vous, vous savez que vous pouvez compter sur moi, n'ayant d'autre ambition que de favoriser l'intérêt général de notre commune et de ses habitants. Je continuerai à suivre la voie que nous avons tracée ensemble. J'ai toujours considéré la gestion communale comme un travail d'équipe, j'ai toujours recherché vos conseils et vos suggestions. Ensemble nous participons, à quelque titre que ce soit, à la vie quotidienne de notre village. Nous collaborons, nous coopérons pour assurer un maximum de bien-être aux habitants. La vie d'une collectivité demande toujours du dévouement et de l'altruisme, vous le savez tous.

Notre travail est souvent long, difficile et parfois ingrat. Il est toujours laborieux de conduire une entreprise à bonne fin. Les Administrés doivent surtout faire la différence entre ce que nous aurions voulu faire et ce que nous pouvons faire. L'Administration d'une collectivité a des exigences et de nombreuses contraintes. C'est à nous de les vaincre ou de les surmonter avec de la compréhension, de la bonne volonté et du dévouement. Les solutions à y

apporter ne dépendent pas uniquement, hélas, du Conseil Municipal. L'Administration avec son extraordinaire complexité et sa légendaire et vraie lenteur freine souvent la sortie de dossiers pourtant urgents et nécessaires.

Il est évident qu'il y a plus de devoirs que d'honneur dans notre fonction. Certes, nous ne cherchons pas de récompense, notre récompense est la satisfaction du devoir accompli. Nous devons prendre les critiques dans ce qu'elles ont de positif, de constructif et dans ce cas, en tenir compte, mais tout ce qui est purement négatif, au contraire, doit être écarté. Il faut, j'en conviens, parfois de la patience et même du courage pour supporter certains agissements avec philosophie. Il faut savoir déplaire pour faire ce qui doit être fait et dire ce qui doit être dit, cette attitude est plus courageuse que de chercher à plaire à tous, ce qui n'est d'ailleurs pas possible.

**Personnellement, vous le savez, ma ligne est la ligne droite, ce qui ne m'empêche pas d'avoir, moi aussi, mes idées, mes goûts, mes convictions. J'espère que chacun m'en reconnaîtra le droit... en admettant et comprenant très bien que les idées, les goûts, les convictions des autres puissent être tout autre, c'est ce que l'on appelle la TOLERANCE..., car qui peut prétendre détenir la "VERITE" ? Pour reprendre CONDORCET : "Les amis de la Vérité sont ceux qui la cherchent et non ceux qui se vantent de l'avoir trouvée".**

Mon seul objectif, l'intérêt général de notre village et de ses habitants. Notre commune passe avant tout.

Personnellement, je souhaite vivement que s'établisse entre tous un dialogue empreint de franchise, de sérénité, d'efficacité et j'oserais dire de cordialité et de confiance.

L'année qui s'est écoulée a vu plusieurs projets réalisés. Les siphons anti-odeurs - la clôture des bâtiments communaux. Un dessableur à la station d'épuration. La remise en état de l'armoire électrique. L'achat d'un photocopieur neuf.

A l'école : le branchement et la rénovation des sanitaires.

A la salle polyvalente : le plafond et une protection contre la neige sur la face nord de la toiture. Pour le chauffage : la programmation.

Notre problème de réalimentation en eau potable a trouvé une solution qui n'est, certes, pas celle que j'aurais désirée (aller chercher l'eau à la Seine qui, me semble-t-il, est la solution d'avenir... mais qui s'est révélée impossible à réaliser... en raison de l'opposition des autres communes) et évidemment l'entretien des bâtiments communaux par nos employés.

La vie quotidienne dans notre village dépend de nous, de la façon dont chacun d'entre nous, à la place où il est, se comporte, de son état d'esprit, de sa mentalité... Cela dépend de chacun de nous : l'initiative, la responsabilité et l'efficacité appartiennent à ceux qui ont le goût, ceux qui veulent participer à la vie de notre commune doivent le faire savoir. Nous ne demandons qu'à les associer à notre gestion. Il n'y a jamais trop de bonnes volontés. De bonnes volontés dis-je, de ceux qui veulent agir dans un sens positif, constructif et non négatif comme certains qui ne cherchent qu'à nuire...

L'avenir c'est la clarification de nos relations avec nos partenaires, ce qui implique vérité et franchise. Nous devons avoir la fierté de nos réussites et les faire connaître. Nous devons aussi être conscients de nos faiblesses et ne pas les laisser dans l'ombre. "La perfection n'est pas de ce monde..." Nous sommes responsables de nos choix, de nos résultats en sachant qu'on ne peut pas toujours faire ce que l'on voudrait faire et qui nous paraît logique tels notre problème de réalimentation en eau potable ou notre problème de transports scolaires.

Service, responsabilité, vérité... ces mots portent en eux de fortes exigences qui ne plaisent pas à tous, certes, mais que, personnellement, je m'efforce d'appliquer.

Merci de tout cœur à tous ceux qui œuvrent dans le même sens que moi, merci aussi aux conjoints de mes collègues du Conseil Municipal qui doivent faire preuve bien souvent de compréhension et d'abnégation.

Nul ne sait ce que nous réserve la nouvelle année. Unis par le même idéal, conscients de la même finalité de notre tâche, nous travaillerons quelles que soient les circonstances, pour préserver l'avenir de notre commune et le bien être de ses habitants.

Anne-Marie REDON-MICHAUD

**SPONSORS, GENEREUX DONATEURS,  
CONNUS OU ANONYMES,  
VOUS QUI CONTRIBUEZ AU FINANCEMENT  
DE NOTRE BULLETIN MUNICIPAL  
"LE VALENÇOIS"**

**Anne-Marie REDON-MICHAUD  
Maire**

**et les Membres de son Conseil Municipal ainsi  
que toute l'équipe de la rédaction du "Valençois"**

**vous prient d'accepter  
tous les meilleurs vœux pour 1987  
et leurs remerciements**

## Réunion de Conseil

1er Septembre 1986

Présidente Anne-Marie REDON-MICHAUD  
Maire

Étaient présents : Monsieur GILET 1<sup>er</sup> adjoint, Madame BEAUDEMON 2<sup>e</sup> adjoint, Monsieur ROUSSEAU R., Monsieur GARPIEL J.P., Monsieur BLANQUET J., Monsieur PIERUCCI J.Fr., Monsieur LEClerc J., conseillers municipaux.

Étaient absents, excusés : Madame BERMOND S., ayant donné pouvoir à Madame BEAUDENON ; Madame KLEIN M.L. ayant donné pouvoir à Madame REDON et Monsieur PHILADELPHIE.

Secrétaire de séance : Madame BEAUDENON.

Après lecture du compte-rendu du 1er Juillet 1986, celui-ci est adopté.

### REALIMENTATION EN EAU POTABLE - ACQUISITION TERRAIN

Le Conseil Municipal, délibérant, à l'unanimité, autorise le maire à acquérir le terrain nécessaire à la construction de la station de pompage (parcelle de 196 m<sup>2</sup> référencée au cadastre sous le numéro ZD 27 au lieu-dit le "Bois des Bouleaux" appartenant à MMes LEBEGUE et BECHARD pour la somme de 1.000 Frs (mille francs) et ce, suite à l'engagement pris par les copropriétaires le 3 février 1985 et à signer l'acte affairant à ladite acquisition.

### AIDE TECHNIQUE A LA GESTION COMMUNALE DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT

En application de l'article 14 de l'arrêté interministériel du 7 décembre 1979 (collectivités locales - concours apportés aux collectivités locales et à leurs groupements par l'Etat - Services de l'Équipement et de l'Agriculture J.O. du 19 Décembre 1979) c'est l'inscription dans les dépenses du budget communal du montant de la participation qui vaut confirmation de la poursuite de l'aide technique à la Gestion Communale.

Pour 1986, le nouveau taux de l'A.T.G.C. a été fixé à 3,54 Frs par habitant et par an (en 1985, le taux était de 3,30 Frs).

Le Conseil Municipal, délibérant, à l'unanimité :

- souhaite que la Direction Départementale de l'Équipement continue à apporter son concours à la commune de Valence en Brie sous forme de prestations d'aide technique à la gestion communale,  
- inscription au budget 1986 du montant de sa participation soit la somme de 3,54 Frs x 495 habitants = 1.752,36 Frs

### FONDS SCOLAIRES 1985/1986

Le Conseil Municipal décide que les fonds scolaires des établissements d'enseignement public pour l'année 1985/1986 seront affectés à l'entretien des bâtiments scolaires (10 Frs par élève et par an)  
soit 10 Frs x 38 élèves = 380 Frs.

### VOIRIE COMMUNALE

Le Conseil Municipal décide de refaire la partie inférieure de la rue du presbytère (entre la place de l'église et le stade).

La partie supérieure doit être refaite par l'entreprise J. LEFEBVRE.

### INFORMATIONS

- Subvention exceptionnelle de 60.000 Frs pour les travaux de remise en état des voies communales dégradées par les travaux de recherche pétrolière.

(fraction de la redevance communale des mines sur le pétrole accordée par le Conseil Général lors de sa séance du 23 Juin 1986).

- Subvention de 3.482 Frs accordée par le Conseil Général lors de sa séance du 16 Juin 1986, destinée à aider les communes pour l'entretien de leur voirie.

### REALIMENTATION EN EAU POTABLE

#### • Subventions accordées

Nous avons reçu - du Conseil Général - les 2 arrêtés de subventions du 1er Août 1986 (N° 86/DDAF/AEP/344 et 345)

- de l'Etat - l'arrêté N° 86/DDAF/241 du 28 Juillet 1986.

Des lettres de remerciements ont été envoyées à Monsieur le Président du Conseil Général d'une part et à Monsieur le Préfet, Commissaire de la République, d'autre part.

#### • Emprunt

décidé lors de la réunion du Conseil Municipal du 28 Mai 1986 a été obtenu au taux de 8,50 % et non 10 % comme prévu en raison de la baisse des taux d'intérêts ce qui porte les annuités à 24.385,23 et non 26.039 Frs ;

emprunt de 160.000 Frs remboursé en 10 ans au taux fixe de 8,50 % - annuités de 24.385,23 Frs à partir du 27 Juillet 1987.

### PRIME POUR EPURATION DE LA STATION

de l'Agence de Bassin Seine Normandie : 5.615 Frs  
(en 1985 : 5.308 Frs)

### AIDE SOCIALE 1986

Participation des communes aux dépenses de fonctionnement

Solde 1985 :	10.567,36 Frs
Acompte sur l'année 1986 :	24.745,83 Frs
	35.313,39 Frs

En 1985 : 31.604,07 Frs (on avait prévu 35.000 Frs)

### SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Coût : 20 Frs par habitant x 495 = 9.900 Frs par an  
(Taux des cotisations communales publié au recueil

des actes administratifs le 10 Juillet 1986 N° 4).

**Mme le Maire donne lecture :**

- de l'arrêté de Mr le Préfet, Commissaire de la République, en date du 22 Juillet 1986 portant création du **Syndicat Intercommunal d'études et de programmation du Canton du CHATELET EN BRIE** qui a pour objet la préparation d'un contrat avec l'Etablissement Public Régional (en application des articles L 163-1 à 163-18 du code des communes).

- d'une lettre de l'inspection académique de Seine et Marne relative aux transports scolaires sur FONTAINE-BLEAU "Il n'est pas possible d'envisager une extension de circuit de MACHAULT à VALENCE. Cette extension, très coûteuse, ne se justifie pas"...

#### PLAINTÉ DU 10 JUILLET 1986

pour dégradation volontaire à propriété communale dans la nuit du 9 au 10 Juillet 1986.

Un concours de pêche était prévu pour le 14 Juillet 1986 (organisé par V.A.L.C.) à la "Mare des Usages". Un apport de poissons (truites) devait être effectué avant le concours. De l'huile de vidange (en très grande quantité) a été déversée sur le plan d'eau.

Un nettoyage fut nécessaire avant de mettre le poisson.

Coût : 2.283 Frs, somme qui devra être prise sur le budget communal, donc payée par tous... (non couvert par l'assurance - réponse le 7 Août 1986 de la SAMDA à notre lettre du 15/07/1986) : "ce sinistre n'entre pas dans le cadre de nos garanties. Les individus responsables de ces dégâts n'ayant pas été identifiés aucun recours n'est possible".

On a peine à imaginer que des "êtres humains" puissent se livrer à de tels agissements inqualifiables, mais toujours aussi lâches...

Le Conseil Municipal est indigné... alors que ses membres cherchent toujours à faire des économies, de tels agissements, bêtes et méchants, coûtent à tous les contribuables...

Malgré ces incidents, cette fête fut une réussite totale... de l'avis de tous. Bravo et merci à tous les membres de V.A.L.C. et principalement à Mr VERSTRAETE qui en eut l'idée.

#### CREATION D'UN PRIX DE LA CONNAISSANCE ET D'UN PRIX DU PATRIMOINE

Par le Comité Départemental du Patrimoine.

**Prix de la Connaissance** pour aider les écrivains, les étudiants qui ont produit ou produisent une étude, une thèse, un ouvrage portant sur l'histoire, l'architecture ou l'histoire de l'art, concernant la Seine et Marne.

**Prix du Patrimoine** pour récompenser et aider certaines associations, certains propriétaires qui ont eu des actions remarquables concernant la sauvegarde et la mise en valeur, ces prix sont répartis en 3 catégories :

- Prix des fouilles archéologiques
- Prix de restauration d'architecture
- Prix des objets et des collections.

Le prix de restauration d'architecture est remis aux personnes qui ont su restaurer leurs demeures (à condition que celles-ci soient visibles de l'extérieur).

Les personnes susceptibles de concourir peuvent s'adresser au secrétariat de la mairie.

**RALLYE TOURISTIQUE** le dimanche 14 Septembre organisé par l'Association "Nangis-Avenir" traversera la commune.

**RALLYE INTERCOMMUNAL à ECHOUBOULAINS** S'adresser à Mr J. BLANQUET - Tél. : 64.31.80.21

**CARAVANE PUBLICITAIRE** dans le cadre de la quinzaine commerciale de Montereau le lundi 20 ou mardi 21 Octobre 1986.

#### CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Remise des prix le dimanche 26 Octobre 1986 à la Mairie à 11 heures.

**L'ABRI BUS** est installé. Il est gratuit - Merci au Conseil Général.

#### CLASSE DE NEIGE

La subvention du Conseil Général de 2.500 Frs a été accordée ce qui porte le coût au chiffre indiqué dans notre "Valençois" n° 9 à savoir 11.868,60 Frs.

**IDENTIFICATION PAR TATOUAGE DES ANIMAUX DE L'ESPECE CANINE** (note de la Préfecture en date du 26 Août 1986)

L'arrêté préfectoral n° 77 DAGR 3 PG 167 du 23 Septembre 1977 dispose en son article 1er que sur le territoire des communes de Seine et Marne, département déclaré atteint par la rage par l'arrêté ministériel en date du 25 Octobre 1976, la circulation des chiens non vaccinés contre la rage est interdite, à moins qu'ils ne soient tenus en laisse et muselés.

Un arrêté ministériel en date du 15 Février 1979 impose également que ces animaux soient désormais tatoués lorsqu'ils ne sont pas tenus en laisse et muselés.

#### COMPTE-RENDU DE REUNIONS

- le 7 Août 1986 - Rencontre avec Mr DARGI-ROLLE, nouveau commissaire de Police de MONTEREAU
- le 12 Août 1986 - Rendez-vous avec Mr BARBIER Ingénieur D.D.A. (eau)
- le 18 Août 1986 - Syndicat d'électrification
- le 19 Août 1986 - Eau - Station de pompage - Piquetage avec D.D.A. et entrepreneur
- le 20 Août 1986 - Rendez-vous avec Sté des Eaux pour faire le point sur le problème d'eau

## Réunion de Conseil

7 Septembre 1986

Présidente Anne-Marie REDON-MICHAUD

Maire

Étaient présents : Monsieur GILET 1<sup>er</sup> adjoint, Madame BERMOND 3<sup>e</sup> adjoint, Monsieur ROUSSEAU R., Monsieur GARPIEL J.P., Monsieur BLANQUET J., Monsieur PIERUCCI J.Fr., Monsieur LECLERC J., conseillers municipaux.

Madame BEAUDENON, excusée, avait donné pouvoir à Monsieur GILET, Madame KLEIN, excusée, avait donné pouvoir à Madame REDON-MICHAUD.

Absent : Monsieur PHILADELPHIE.

VU, le code électoral ;

VU, le décret n° 86.964 du 13 Août 1986 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs. (Le 28 Septembre 1986).

VU, l'arrêté préfectoral n° 86.DAG-AD 11 020 du 20 Août 1986 convoquant les conseils municipaux en vue de l'élection des délégués constituant le collège électoral pour l'élection des sénateurs. Conformément à l'article 5 dudit arrêté, le Conseil Municipal forme le bureau électoral ("les 2 membres présents les plus âgés et les 2 membres présents les plus jeunes du Conseil Municipal forment le bureau électoral")

Président : le maire Madame REDON-MICHAUD

Bureau : Monsieur GILET R. et Madame BERMOND S. ; Messieurs ROUSSEAU R. et PIERUCCI J.F.

Secrétaire de séance : Monsieur GARPIEL J.P.

#### ELECTION DU DELEGUE

##### 1er tour du scrutin

Le président a ensuite invité le Conseil à procéder sans débats, au scrutin secret à l'élection du délégué.

Chaque conseiller municipal a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	10
A déduire bulletins blancs et nuls :	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6
Ont obtenus :	
Madame REDON-MICHAUD Anne-Marie :	7 voix
Monsieur PIERUCCI Jean-François :	2 voix
Monsieur GILET Roger :	1 voix

Madame REDON-MICHAUD Anne-Marie a obtenu la majorité absolue et a été proclamé délégué.

Madame REDON-MICHAUD Anne-Marie a déclaré accepter le mandat

Adresse : 14, rue Max Lafon 77830 Valence en Brie, Seine et Marne

#### ELECTION DES SUPPLEANTS

##### 1er tour de scrutin

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection des 3 suppléants.

Le dépouillement qui a suivi immédiatement le dépôt des votes a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	10
A déduire bulletins blancs et nuls :	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	9
Majorité absolue :	5
Ont obtenu :	
Monsieur GILET Roger :	8 voix
Madame BERMOND Suzanne :	8 voix
Monsieur ROUSSEAU Robert :	8 voix
Monsieur PIERUCCI Jean-François :	1 voix

Ont obtenu la majorité absolue et ont été proclamés suppléants :

Monsieur GILET Roger qui a déclaré accepter le mandat  
Adresse : 1, rue d'Echouboulains 77830 Valence en Brie

Madame BERMOND Suzanne qui a déclaré accepter le mandat  
Adresse : 27, rue Emile Parquet à Valence en Brie  
Seine et Marne

Monsieur ROUSSEAU Robert qui a déclaré accepter le mandat  
Adresse : 6, rue Henri Pelle à Valence en Brie  
Seine et Marne.

## Réunion de Conseil

27 Octobre 1986

Présidente Anne-Marie REDON-MICHAUD

Maire

Étaient présents : Monsieur GILET 1<sup>er</sup> adjoint, Madame BEAUDEMONT 2<sup>e</sup> adjoint, Madame BERMOND 3<sup>e</sup> adjoint, Monsieur ROUSSEAU R., Madame KLEIN M.L., Monsieur GARPIEL J.P., Monsieur BLANQUET J., Monsieur PIERUCCI J.Fr., Monsieur LECLERC J., conseillers municipaux.

Était absent : Monsieur PHILADELPHIE.

Secrétaire de séance : Madame KLEIN M.L.

Après lecture des compte-rendus des 1er et 7 Septembre 1986 (élections sénatoriales) ceux-ci sont adoptés.

**ACQUISITION DE L'ANCIEN PRESBYTERE** - 2, rue du Presbytère

Le Conseil Municipal, délibérant, décide :

- d'acquérir l'ancien presbytère :

- appartenant à la Sté Immobilière de Seine et Marne, 7 ter, rue Notre Dame 77100 MEAUX ;
- au prix de 285.000 Frs ;
- libre de location ;
- référencé au cadastre sous le n° F 401 ;
- superficie 1.417 m<sup>2</sup> ;
- évalué par le service des affaires foncières et domaniales de la Direction des Services Fiscaux de Seine et Marne ;
- parcelle qui a fait l'objet d'une "réserve" au profit de la commune - réserve inscrite au plan d'occupation des sols publié le 11 Juin 1985.

- Vote à bulletins secrets :

- 9 voix pour
- 1 bulletin blanc

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer l'acte d'acquisition et toutes pièces y afférent.

La dépense :

• sera autofinancée par la commune. Il n'y aura ni recours à l'emprunt, ni augmentation des impôts.

• Sera inscrite au budget supplémentaire. Art. 212 "acquisition de bâtiment".

L'acquisition et l'aménagement entre dans le cadre d'une demande de Contrat rural (en principe 80 % de subventions).

#### CONTRAT RURAL - PROJET

Il faut inscrire au minimum 3 opérations :

- plafond : 1.000.000 Frs H.T.
- les subventions pourraient être : 35 % Département  
45 % Région  
soit au total 80 % (pour tennis 60 %)

L'acquisition et l'aménagement de l'ancien presbytère pourraient y être inscrits (1ère opération).

Le dossier doit être déposé dans les deux mois de l'acquisition.

- 2ème opération - Travaux à l'intérieur de l'église + consolidation ;
- 3ème opération - à déterminer - agrandissement du cimetière ?

A l'origine, j'avais envisagé un tennis, mais renseignements pris, auprès de "Jeunesse et Sports", nous n'avons pas intérêt à l'inscrire dans un Contrat Rural (plafond fixé à 100.000 Frs - 60 % de subventions) alors que par un financement traditionnel, le plafond est de 180.000 Frs - subventions 60 % également. Le délai est de 2 à 3 ans - Nous devons prendre rang.

Ce contrat rural ne pouvait pas être passé avant car les travaux prévus au Contrat Régional doivent être entièrement terminés.

Il faut compter 3 ans d'attente :

- agrément de la candidature : 1 an ;
- agrément du dossier définitif : 2 ans.

De nombreuses communes attendent... avant nous...

Sur 1.000.000 Frs lorsqu'on vous offre 800.000 Frs - je pense qu'il n'y a pas à hésiter.

Le Conseil Municipal est favorable à ce projet.

#### INFORMATIONS

- Aide supplémentaire accordée aux communes pour leurs travaux de voirie en 1986 : 12.780 Frs (en application des dispositions du décret 69-97 du 29 Janvier 1969 une fraction de la redevance communale des mines relative aux substances pétrolières répartie par le Conseil Général)

- arrêté n° 86 D.D.E. SFJ/PRAG/VC 32 du 25 Août 1986 de Monsieur le Préfet, Commissaire de la République.

- Aide supplémentaire accordée par le Département aux communes pour leurs travaux de voirie de 1986 (en raison de l'ampleur des problèmes auxquels sont confrontées les communes pour engager les travaux de voirie).

- travaux rue E. Parquet : 85.333 Frs -  
Subvention 30 % = 25.600 Frs

- arrêté n° 86/D.D.E./SFJ - BR AG/VC 33 du 20 Août 1986 de Monsieur le Président du Conseil Général.

- Indemnités reçues le 3 Septembre 1986 pour l'organisation :

- des élections législatives : 309,82 Frs
- des élections régionales : 309,82 Frs
- 619,64 Frs

#### TRAVAUX SALLE POLYVALENTE - COUT

• Isolation sous toiture - face nord - pour éviter les infiltrations de neige  
Travaux effectués par Monsieur Michel HADROT - VALENCE EN BRIE

Aggloméré CTBH - Hors taxes = 41.517,00 Frs  
T.V.A. 18,60 % 7.722,16 Frs  
49.239,16 Frs

- plafond - (endommagé par la neige)  
Dalles Spintone Hors taxes : 25.328,00 Frs  
T.V.A. 18,60 % 4.711,06 Frs  
30.039,36 Frs

La compagnie d'assurances "S.A.M.D.A." nous a



**S.A.  
MAGNIN  
SASDELLI**

**bières fines  
eaux minérales  
jus de fruits**      **boissons gazeuses  
vins fins  
champagne**

Route du Petit-Fossard,  
Esmans 77130 MONTEREAU 64 32 06 53  
B. P. 31 64 32 41 60

remboursé 22.628 Frs

Travaux effectués par l'Entreprise DARGENTON  
-125 route de Corbeil - 91161 Longjumeau cedex.

- chauffage - régulation - programmation  
Montant hors taxes = 27.400,00 Frs  
T.V.A. 18,60 % = 5.096,40 Frs  
32.496,40 Frs

Travaux effectués par la Sté d'Applications Electro Thermiques "S.A.E.T.H." 1, rue Paul Dubois  
10000 TROYES

#### TRAVAUX ECOLE - COUT

• Ecole - branchement - effectué par l'Entreprise TISSIER  
Hors taxes = 15.990,51 Frs  
T.V.A. 18,60 % 2.974,23 Frs  
18.964,74 Frs

• Ecole - sanitaires - (Entreprise TISSIER)  
Hors taxes = 13.035,00 Frs  
T.V.A. 18,60 % 2.424,51 Frs  
15.459,51 Frs

(Entreprise GODRY)  
Hors taxes = 14.394,00 Frs  
T.V.A. 18,60 % 2.677,29 Frs  
17.071,29 Frs

Sanitaires - Total = 32.530,80 Frs

• Ecole - Maintenance des équipements informatiques scolaires :  
du 20/10/1986 au 31/12/1986 = 169,40 Frs  
du 1/1/1987 au 31/12/1987 = 770,00 Frs  
939,40 Frs  
T.V.A. 18,60 % 174,72 Frs  
1.114,12 Frs  
Escompte 5 % pour règlement avant 30 Jours 55,70 Frs  
1.058,42 Frs

PLAN INFORMATIQUE POUR TOUS - à l'école -  
8, rue Octave Rousseau

• Responsable : Monsieur Claude PETIT - Directeur d'école - Tél. : 64.31.83.06 - le lundi de 20h 30 à 22 heures (organisé par V.A.L.C.)

- La rentrée scolaire 1986/87 s'est effectuée dans de bonnes conditions.

- KARATE - cours chaque mardi 18 à 20 h  
sauf vacances scolaires - salle polyvalente

• Professeur : Monsieur Frédéric CID - diplômé d'Etat - Ceinture noire 1ère dan - Pour adultes et jeunes débutants (âge minimum 14 ans)

- DANSE - Art et culture de la danse sous toutes ses formes. Une nouvelle association est née.

Horaires des cours :

- Lundi - 20h 30 / 21h 30
- Mercredi - 14h 15 / 15h  
15h 00 / 16h

16h 00 / 17h  
17h 00 / 18h  
20h 30 / 21h 30

donnés par Madame Annick JUSSEAUME.

- TENNIS DE TABLE - à la salle polyvalente

- Mardi - 20h 15 / 22h 30
- Mercredi - 20h 30 / 22h 30
- Vendredi - 20h 30 / 21h 45 (jeunes)

Pour tous renseignements, s'adresser au président : Monsieur Georges ROBERT Tél. : 64.31.82.83

#### - VOYAGES D'ACHATS A TROYES

- D.D. Fontaine Les Grès
- VITOS à Troyes - BABYGRO - PETIT BATEAU
- ABSORBA - Maison des Marques, ETC...

Prix démarqués - Les personnes intéressées pour 1987 sont priées de se faire inscrire au secrétariat de la Mairie.

#### BOURSE AUX VETEMENTS BOURSE AUX JOUETS

Se renseigner au secrétariat de la Mairie ou à l'Association des Familles FONTAINEBLEAU - AVON - 88, rue St Honoré - 77300 FONTAINEBLEAU - permanence mardi et jeudi de 14 à 17 heures.

#### DEUXIEME EXPOSITION DES METIERS D'ART à VALENCE EN BRIE

Les samedi 5 et dimanche 6 Octobre 1986 - Bravo et merci à tous les membres de V.A.L.C. - à sa présidente Madame Christiane JACQUET - à Madame et Monsieur WYSOCKA - à tous les organisateurs et à tous les exposants.

Ce fut un "vrai régal artistique"

- A l'occasion de la semaine nationale des personnes âgées, des brioches leur ont été distribuées le dimanche 19 Octobre.

#### Concours des maisons fleuries.

La remise des prix a eu lieu le dimanche 26 Octobre à 11 heures à la Mairie.

Ont obtenu des prix : Mesdames JOZON 1er prix - BULLOT 2ème prix - CLEROUIN - BILLARD - DELIMBEUF - BOITEL - DAUVET - COUTURIER - QUEUDOT - GILET - BLANQUET - VERLOT - DARON - PARQUET - TRANSON - DEFFAND - FALET - ROUSSEAU Robert - REGNIER - DELAPORTE - JACQUET - GARPIEL - HERAULT - MASSON

#### SOIREE DANSANTE DU 27 SEPTEMBRE 1986

Madame le Maire remercie :

- les organisateurs de la soirée dansante du 27 Septembre 1986 au profit des classes de découverte des enfants ; les conseillers présents et en particulier Madame BERMOND - Madame JACQUET Christiane - Monsieur PETIT - Monsieur PARE

- les nombreux participants,
- et les personnes empêchées qui ont fait preuve de générosité.

Quel succès ! Bénéfice : 18.909 Frs

L'année prochaine, la soirée dansante organisée par la Coopérative Scolaire aura lieu le samedi 26 Septembre 1987.

**ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE** par lettre du 23 Octobre 1986 remercie le Conseil Municipal et le personnel communal pour l'aide efficace que nous avons bien voulu leur apporter à l'occasion de leur journée de ramassage qui a eu lieu le 18 Octobre 1986.

Grâce à notre participation et à celle de nombreuses autres communes (300 sur toute la Seine et Marne) 360 tonnes de textiles ont été collectées.

La vente de ces textiles représente un bilan financier très important pour leur délégation puisqu'il correspond presque au quart de leurs ressources annuelles ce qui leur assure cette année encore de pouvoir continuer l'œuvre entreprise auprès des personnes handicapées du département.

Lecture de la lettre d'invitation de Mr MARCHAL, Président des Anciens Combattants pour la cérémonie du 11 Novembre 1986.

#### COMPTE-RENDU DE REUNIONS

- le 4 Septembre 1986 - CHARTRETTES - ELF Aquitaine
- le 5 Septembre 1986 - Visite de Monsieur HYEST, député
- le 6 Septembre 1986 - FERICY - Inauguration de la salle des fêtes
- le 12 Septembre 1986 - Monsieur COLAS, Architecte des Bâtiments de France
- le 14 Septembre 1986 - Participation au rallye Intercommunal - Valence 4ème - Une coupe a été gagnée
- le 19 Septembre 1986 - Madame MANON, assistante sociale - Montereau
- le 15 Octobre 1986 - FERICY - Amicale des Maires
- le 16 Octobre 1986 - Congrès des Maires de France - Parc floral à Vincennes
- le 23 Octobre 1986 - Chatelet - Collège Rosa Bonheur : budget supplémentaire
- le 24 Octobre 1986 - Comité de gestion des "Enfants Heureux".

## Réunion de Conseil

9 Décembre 1986

Présidente Anne-Marie REDON-MICHAUD  
Maire

Étaient présents : Monsieur GILET 1<sup>er</sup> adjoint, Madame BEAUDENON 2<sup>e</sup> adjoint, Madame BERMOND 3<sup>e</sup> adjoint, Monsieur ROUSSEAU R., Monsieur GARDIPIEL J.P., Monsieur BLANQUET J., Monsieur LECLERC, conseillers municipaux.

Étaient absents : Madame KLEIN M.L., ayant donné pouvoir à Madame REDON ; Monsieur PHILADELPHIE et Monsieur PIERUCCI.

Après lecture du compte-rendu du 27 Octobre 1986, celui-ci est adopté.

#### BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1986

en présence de Monsieur BACQUET receveur municipal à Le Chatelet en Brie.

Le budget supplémentaire a été examiné par les commissions communales et extra-communales des finances le mercredi 3 Décembre.

Le Conseil Municipal après avoir entendu la lecture du budget supplémentaire 1986 par Madame GRIMOIN, secrétaire en accepte les résultats à la majorité des voix

- Pour 8 -
- abstention 1 -

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à un montant de : 1.725.190,13 Frs

- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à un montant de : 1.462.766,46 Frs.

#### INDEMNITE DU BUDGET

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de régler l'indemnité de budget à Monsieur BACQUET, receveur municipal à Le Chatelet en Brie, à compter de 1985 (200 Frs).

#### DIFFERENTS TARIFS A PARTIR DU 1er JANVIER 1987 + 4 %

Le Conseil Municipal fixe les nouveaux tarifs comme suit :

- Bulletin d'Information "LE VALENÇOIS" qui permet aux habitants d'être informés sur l'activité municipale et sur la vie du village.

Tarifs inchangés comme en 1986

- 1/8 de page = 200 Frs
- 1/4 de page = 400 Frs
- 1/2 page = 800 Frs
- 1 page = 1.400 Frs

Les chèques doivent être libellés à l'ordre du Trésor Public. La publicité nous permet de le financer. Il ne coûte rien à la commune. Merci aux annonceurs.

Salle polyvalente (secteur libre)

- Personnes ou sociétés extérieures à la commune = + 4 %

En 1986 = 1.700 Frs - En 1987 = 1.770 Frs

- Personnes de la commune = + 4 %  
En 1986 = 850 Frs - En 1987 = 885 Frs

- Entrée de la salle (location réservée aux habitants de Valence) = + 4 %  
En 1986 = 170 Frs - En 1987 = 180 Frs

- Participation à la consommation d'électricité demandée aux différents clubs, aux différentes sociétés, associations de la commune, utilisateurs à titre gracieux de la salle polyvalente  
En 1986 = 220 Frs - En 1987 = 250 Frs

- Location salle pour le karaté  
En 1986 = 605 Frs - En 1987 = 650 Frs

Nous demandons à chacun de faire très attention à la consommation d'électricité ; de ne pas laisser inutilement la lumière allumée (la facture E.D.F. est de plus en plus importante - ce sont tous les contribuables qui paient).

#### TICKETS DE TAXI ET GARANTIE DE RECETTES

seront fixés ultérieurement (l'augmentation autorisée n'étant pas connue à ce jour).

**Indemnités de Vêtements et de Chaussures** - allouées aux 2 employés communaux pour l'année 1986 -

En 1985 = 163,20 Frs

En 1986 = 174,80 Frs

par application de l'arrêté interministériel du 31 Décembre 1985 (J.O. des 13 et 14 Janvier 1986).

**TERRASSE Mr IMBAULT** - + 4 %

En 1986 = 325 Frs - En 1987 = 340 Frs

**CONCESSIONS CIMETIERE** - (libre) Doit être divisible par 3 - 1/3 revenant à l'Aide Sociale : + 4 %

- Perpétuelles  
En 1986 = 1.029 Frs - En 1987 = 1.071 Frs

- Cinquantenaires  
En 1986 = 534 Frs - En 1987 = 555 Frs

- Trentenaires  
En 1986 = 369 Frs - En 1987 = 384 Frs

#### SUBVENTIONS - 1986

- V.A.L.C. 1.655 Frs
  - Club M. VINCENT 605 Frs
- ont été allouées lors de la réunion du Conseil Municipal du 6 Mai 1986 (Valençois N° 10)

Le Conseil Municipal décide d'allouer les autres subventions pour 1987

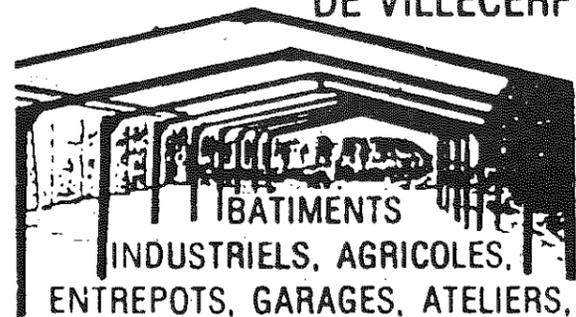
- Boule Joyeuse
- Anciens combattants  
En 1985 = 575 Frs - En 1986 = 605 Frs

- Club sportif = En 1985 = 2.900 Frs  
En 1986 + 5 % = 145 Frs

3.045 Frs

- 1) C.S.V. Section Tennis de table 1/3 = 1.15 Frs
- 2) C.S.V. Football 1/3 = 1.015 Frs
- 3) F.C.V. Subvention équipement 1/3 = 1.015 Frs

## CONSTRUCTION MÉTALLIQUE DE VILLECERF



BÂTIMENTS  
INDUSTRIELS, AGRICOLES,  
ENTREPOTS, GARAGES, ATELIERS,  
TENNIS

BARDAGE - COUVERTURE  
SERRURERIE

**ERIAUD**

5 Route de Nemours

77250 VILLECERF

Tél. 64.24.93.75

● F.O.C.E.L. - Union Départementale des Sapeurs-Pompiers - Donneurs de sang de MELUN - S.P.A. de FONTAINEBLEAU - Mutuelle du Personnel des Collectivités Locales - Croix-Rouge Française - Secours Populaire Français - Association Départemental des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de S et M - Association des Paralysés de France :

En 1985 = 70 Frs - En 1987 = 75 Frs  
En 1986 = 95 Frs - En 1987 = 100 Frs

**BONS DES ANCIENS  
FONDS SCOLAIRES**

Le Conseil Municipal décide que les fonds scolaires des Etablissements d'enseignement public pour l'année 1986/86 seront affectés à l'entretien des bâtiments scolaires (10 Frs par élève et par an - 38 élèves = 380 Frs).

**REALIMENTATION EAU POTABLE**

Le Conseil Municipal autorise le maire à régler la différence de 1.942,67 Frs entre la facture et le devis de l'entreprise LECLERC de PAMFOU.

Lot : Génie Civil de la station de pompage du Bois des Bouleaux - Marché du 12 Août 1986 -

- Facture de 133.126,13 Frs T.T.C.
- Devis de 131.183,46 Frs

L'augmentation correspondante, 1.638 Frs H.T. soit 1.942,67 T.T.C. représente la mise en place d'un tapis anti-contaminant avec 0,10 m de pierres supplémentaires au niveau de la voirie d'accès à la station de pompage.

**CHEQUE A ENCAISSER**

Le Conseil Municipal autorise le maire à encaisser le chèque de la somme de 1.263,09 Frs du Crédit Commercial de France du 24 Novembre 1986 de la Sté Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics en règlement du sinistre du 19 Septembre 1986 (1 globe MAZDA cassé à la salle polyvalente).

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES CLASSES DE DECOUVERTE**

Projet de classe de découverte au bord de la mer (à la place de la classe de neige).

Le Conseil Municipal décide de demander au Conseil Général le bénéfice des subventions prévues pour les classes de découverte.

**BONS DES ANCIENS**

Comme chaque année, les bons des anciens seront distribués à l'occasion des fêtes de fin d'année - aux per-

sonnes de plus de 70 ans ayant leur habitation principale à Valence.

**REPAS DES ANCIENS**

est fixé au dimanche 8 Février 1987

**SUBVENTION DEPARTEMENTALE**

Le Conseil Municipal autorise le maire à reverser la subvention départementale allouée par le Conseil Général au Club M. VINCENT soit la somme de 1.069, 90 Frs (subvention de base = 521,35 Frs + subvention proportionnelle au nombre de personnes âgées de plus de 70 ans et résidant dans la commune : 10,35 par personne).

**INFORMATIONS**

- Présentation des vœux le dimanche 4 Janvier 1987 Mme le Maire :
- donne lecture de la lettre reçue du député Jean-Jacques HYEST relative au problème de la déviation de la R.N. 105 ;
- transmet les dates des permanences du conciliateur du canton.

**COMPTE-RENDU DES REUNIONS**

- le 7 Novembre - Chatelet en Brie - Exposition Aviculture
- le 14 Novembre - Journée avec les architectes des Bâtiments de France et l'entreprise "SOFRELOP" à l'église (problème d'humidité) ;
- le 15 Novembre - FONTAINEBLEAU - remise des diplômes aux lauréats du concours des villes et villages fleuris ;
- le 24 Novembre - Commission de la révision des listes électorales ;
- le 25 Novembre - Syndicat de la Vallée Javot ;
- le 29 Novembre - FERICY : Amicale des Maires avec Mr le Préfet et les parlementaires Seine et Marnais ;
- le 3 Décembre - Commission des Finances (communale et extra-communale) Budget supplémentaire
- le 8 Décembre - S.I.R.M.O.T.O.M. - Montereau

Madame REDON souhaite à ses collègues de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

**1er Juillet 1986 : Réunion de Conseil**

**Vacances**

**- Août**

- 7 - Visite de Monsieur DARGI-ROLLE, Commissaire de Police de Montereau
- 11 - Rendez-vous avec Monsieur le Percepteur
- 12 - Rendez-vous avec Monsieur BARBIER/ Ingénieur D.D.A. (eau)
- 18 - Syndicat électrification
- 19 - Eau. Station de pompage : piquetage avec D.D.A. et l'entrepreneur
- 20 - Rendez-vous avec la Sté des Eaux - Monsieur LEROUX, Directeur et Monsieur LORENZI
- 27 - Visite de l'ancien presbytère avec les conseillers municipaux

**- Septembre**

- 1er - réunion Conseil
- 2 - Commission "Travaux"
- 4 - Chartrettes - Réunion "Elf Aquitaine"
- 5 - Visite de Monsieur HYEST -député
- 6 - Féricy : inauguration salle polyvalente
- 7 - Réunion Conseil : Elections sénatoriales : élection délégué et suppléants
- 8 - Commissions travaux + eau : Eau
- 15 - Commissions travaux + eau : Eau
- 22 - Commissions travaux + eau : Eau
- 29 - Commissions travaux + eau : Eau
- 12 - Rendez-vous avec Monsieur COLAS, architecte des Bâtiments de France : église

**- Octobre**

- 2 - Chatelet en Brie : commission d'Aide Sociale

- 6 - Commissions eau + travaux = Eau
- 13 - Commissions eau + travaux = Eau
- 20 - Commissions eau + travaux = Eau
- 28 - Commissions eau + travaux = Eau
- 15 - Féricy : Amicale des Maires
- 16 - Paris : Congrès des Maires
- 20 - Contrat rural : projet avec D.D.A. et Monsieur LEROY (Conseil Général)
- 23 - Chatelet : Collège "Rosa Bonheur"
- 24 - "Enfants Heureux" : Comité de gestion
- 26 - Remise des prix : concours des maisons fleuries
- 27 - Réunion du Conseil Municipal

**- Novembre**

- 5 - "Région" à Paris : Contrat Régional
- 6 - Commissions Eau + Travaux = Eau
- 7 - Le Chatelet en Brie - Exposition Avicole
- 11 - Cérémonie au Monument aux Morts
- 14 - Eglise : Architectes des Bâtiments de France + Entreprise (pour problème d'humidité)
- 17 - Commissions eau + travaux : Eau
- 24 - Révision liste électorale
- 25 - Syndicat "Vallée Javot"
- 26 - Valençois N° 11 - Commission
- 29 - Féricy : Amicale des Maires avec les Parlementaires

**- Décembre**

- 3 - Commissions "Finances" communale et extra-communale -Budget supplémentaire
- 5 - Le Chatelet en Brie : Amicale des Maires - Pot de l'amitié
- 8 - Montereau : S.I.R.M.O.T.O.M.
- 9 - Réunion du Conseil Municipal



## ELECTIONS SENATORIALES

Le 28 Septembre 1986, il a été procédé à l'élection de 117 sénateurs représentant 33 départements, dont la Seine et Marne.

Les sénateurs sont élus pour 9 ans. Le Sénat est renouvelable par tiers tous les 3 ans.

Les sénateurs sont élus par les délégués des conseils municipaux, les conseillers généraux, les conseillers régionaux et les députés.

Résultats du scrutin :

Inscrits : 2362      Votants : 2346      Exprimés : 2338      Majorité : 1170

Ont obtenu :

Jacques LARCHE	Union République	1580 voix	ELU
Paul SERAMY	d°	1572 voix	ELU
Philippe FRANÇOIS	d°	1559 voix	ELU
Etienne DAILLY	d°	1550 voix	ELU
Jean LION	Parti Socialiste	515 voix	
Jean-Jacques FOURNIER	d°	513 voix	
Jean-Louis MOUTON	d°	506 voix	
Françoise MONIN	d°	503 voix	
Lionel HURTEBIZE	Parti Communiste	198 voix	
Claude PASQUIER	d°	195 voix	
Edmond DECHERY	d°	194 voix	
Noël FRABOULET	d°	194 voix	
Michel GERES	Sans étiquette	93 voix	
Jean-Pierre MOREAU	d°	11 voix	

### Jean LENCLUME RAMONAGE - MAÇONNERIE COUVERTURE

34, Rue d'Enfer  
77940 ESMANS  
Tél. : 60.96.11.98

### MAÇONNERIE — COUVERTURE BÉTON ARMÉ

Entreprise  
**VENET Frères s.a.r.l.**  
de Père en Fils depuis 1885

6, Rue de la Croix  
LA BROSSE par HÉRICY 77850  
Tél. 64.23.88.45



**JEAN LEFEBVRE**  
travaille pour vous

Agence locale :  
**CANNES-ÉCLUSE**  
Tél. : 432-88.77  
77130 MONTEREAU

### PLOMBERIE - SANITAIRE DEPANNAGE - RAMONAGE

**G. BOULAUD**  
18, rue du Moulin  
77130 ST-GERMAIN-LAVAL  
Tél. : 64.32.08.29

Sore. : 338 859 085 RM 772

## DEVIATION RN 105 "Interventions"

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ  
PARIS, le 13 novembre 1986

ASSEMBLÉE NATIONALE  
Jean Jacques HYEST  
Député de Seine-et-Marne  
Vice-Président  
du Conseil Général

Madame le Maire,

Lors de ma visite dans votre mairie, vous aviez bien voulu appeler mon attention sur le problème relatif à la déviation de la R.N. 105.

Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement auprès de qui j'étais immédiatement intervenu vient de m'apporter des éléments d'information sur cette affaire dans une lettre qu'il m'a adressée le 20 octobre et dont vous voudrez bien trouver ci-joint la copie.

Je suis pour ma part intervenu auprès de Monsieur MEHAIGNERIE, Ministre de l'Équipement, afin qu'il porte une attention toute particulière à ce dossier qui est actuellement à l'étude dans ses services.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite qui sera réservée à mes démarches.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'expression de mes hommages respectueux.

Madame REDON-MICHAUD  
Maire de  
VALENCE EN BRIE  
77820 - LE CHATELET EN BRIE

MC/FJ  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE L'ÉQUIPEMENT  
DE SEINE-ET-MARNE  
TEL. : 437 91 42  
TELEX : EQUIPMAT 691 118 F

MELUN, le 2 - OCT. 1986  
308 AL. CHATELAIN  
MELUN - VALX-LE-PÉNIL  
B.P. N° 580  
77005 MELUN CEDEX

Le Directeur Départemental de l'Équipement

Monsieur Jean Jacques HYEST  
Député de Seine et Marne  
Vice-Président du Conseil Général  
Hôtel du Département  
Rue des Saints Pères  
77010 MELUN CEDEX

A.O.P. 001500

Monsieur le Député,

Votre lettre du 9 septembre, relative à la déviation de la R.N. 105 sur le territoire des communes du CHATELET EN BRIE, SIVRY COURTRY et VALENCE EN BRIE, a retenu toute mon attention.

Cette déviation a fait l'objet d'études approfondies ; deux solutions ont été envisagées :

- des déviations locales : trois tronçons de routes neuves dévièrent successivement SIVRY COURTRY, puis le CHATELET EN BRIE et enfin les deux communes de PAMFOU et VALENCE EN BRIE. D'un coût total de 147 millions de francs (valeur 1984), ces déviations, sauf la dernière, ne sont pas intégrables à A.5 à terme. De plus elles créent une nouvelle coupure dans un secteur déjà traumatisé par le passage de T.G.V. Enfin, proches des agglomérations, elles n'éliminent pas totalement les nuisances phoniques.
- une déviation par une première chaussée de A.5 :

Cette déviation utiliserait les emprises déjà acquises par l'Etat le long du T.G.V. et serait totalement intégrable à A.5 à terme. Une nouvelle consommation de terre agricole serait donc évitée et le trafic de transit s'écoulerait alors loin des agglomérations. Le coût de cette déviation est de 233 millions de francs (valeur 1984).

Suite à cette étude, une concertation s'est engagée avec les élus locaux. Entre février 1984 et mai 1984, les services de la D.D.E ont présenté les deux projets aux élus de SIVRY COURTRY, du CHATELET EN BRIE, PAMFOU, VALENCE EN BRIE, MOISENAY et à l'Association des élus contre le projet d'A.5.

Le Directeur Départemental de l'Équipement

Les quatre communes traversées par la R.N.105 ont pris des délibérations en faveur de la déviation par une chaussée de A.5. La Chambre d'Agriculture de Seine et Marne nous a fait également connaître ses préférences pour ce dernier projet.

Un dossier d'études préalables, comprenant les avis des collectivités locales concernées, a été envoyé à la Direction des Routes le 26 décembre 1984.

A la suite de cet envoi, une réunion a eu lieu le 14 février 1985 à la Direction des Routes. Face au peu d'intérêt des déviations locales, et au coût important de la déviation par une première chaussée de A.5, la Direction des Routes a considéré, qu'à moins d'une prise en charge par les collectivités territoriales, une déviation de la R.N.105 entre MELUN et MONTEREAU n'était pas finançable. En revanche, les études sur le débouché de A.5 vers PARIS devaient reprendre.

Aujourd'hui, ce débouché a fait l'objet d'un dossier de prise en considération envoyé au Ministère de l'Équipement, du Logement, et l'Aménagement du Territoire et des Transports le 1er avril 1986. Le Ministre a confirmé les perspectives de réalisation d'A.5 au cours du Xè plan (1989-1993). La mise en service de cette autoroute devrait écarter le trafic de transit de la R.N.105 et les riverains de la R.N.105 n'auraient alors à supporter qu'un trafic local estimé à environ la moitié du trafic actuel.

Mes services et moi-même demeureront à votre disposition pour tout renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Directeur Départemental de l'Équipement

## REALIMENTATION EN EAU POTABLE

Anne-Marie REDON-MICHAUD  
Maire de  
77380 VALENCE EN BRIE

VALENCE, le 13 AOUT 1986

Monsieur Paul SERAMY  
Président du Conseil Général  
Hôtel du département  
77000 MELUN

OBJET : Remerciements Réalimentation  
en eau potable.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception des deux arrêtés du 1er Août 1986 n° 86/DDAF/AEP/344 et 345, relatifs à la réalimentation en eau potable de notre commune. Je tiens, M. le Président, à vous en remercier chaleureusement.

Personnellement, je regrette que mes collègues des communes avoisinantes n'aient pas accepté la réalisation du "grand projet" (aller chercher l'eau à la Seine) qui est la solution d'avenir. Après les refus de mes collègues, nous n'avons pas eu le choix. L'exploitation du forage (12 m<sup>3</sup>/heure) était la seule solution..., la réalimentation en eau étant devenue impérative (notre captage en octobre 1985 ne donnait plus que 6 m<sup>3</sup>/heure). Un maire ne peut pas toujours réaliser ce qu'il voudrait...

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

LE MAIRE,  
Anne-Marie REDON-MICHAUD

*(Une lettre semblable a été envoyée à Monsieur le Préfet, Commissaire de la République, pour la subvention "Etat")*

## INFORMATIONS SOCIALES

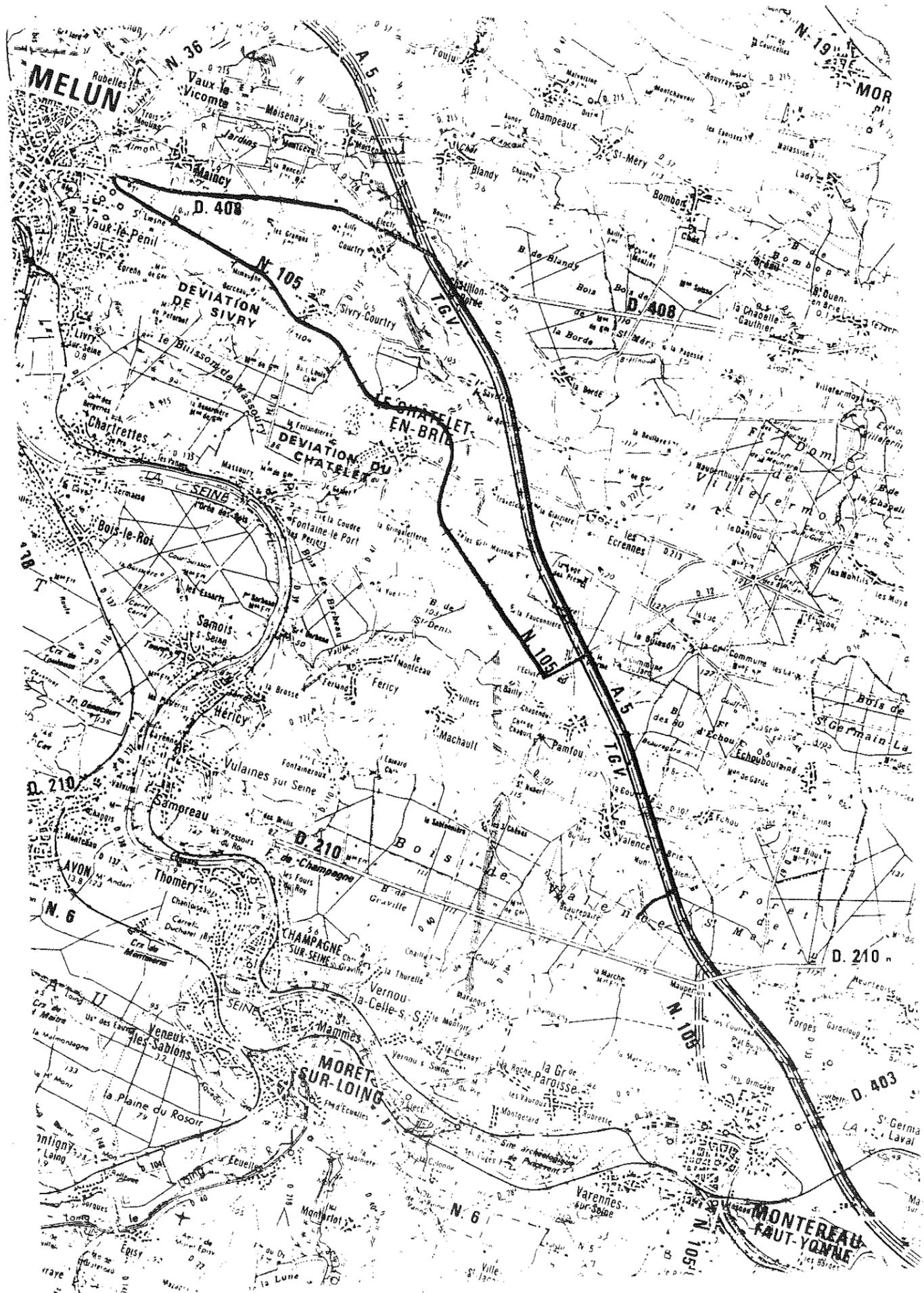
Messieurs et Mesdames les habitants  
de la Commune de Valence-en-Brie

Afin de vous aider à résoudre vos démarches concernant vos affaires litigieuses d'ordre civil, vous avez la possibilité de nous consulter gratuitement à nos permanences en vue d'un règlement conciliatoire.

Tous cas urgents peuvent nous être transmis par l'intermédiaire du Secrétariat de votre Mairie ou de votre Brigade de Gendarmerie.

**PERMANENCES de 10 h. à 11 heures**  
**M. REGIOR**

le 24 Janvier 1987 - le 21 Février 1987  
le 21 Mars 1987 - le 11 Avril 1987  
le 30 Mai 1987 - le 27 Juin 1987



## INFORMATIONS SOCIALES

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES VEUVES CIVILES DE SEINE ET MARNE  
Siège social : Hôtel de Ville, MELUN - Secrétariat : 24, rue Colonel Picot, 77000 MELUN

Melun, le 6 Octobre 1986

Madame le Maire,

Nous essayons d'aider les femmes veuves récentes à entreprendre leurs démarches, à résoudre leurs problèmes, puisque nous les avons connus personnellement, mais chaque personne est presque un cas particulier et nous ne saurions trop vous recommander de les diriger vers l'Association qui pourra leur donner des renseignements plus précis ou se documenter pour elle auprès des services compétents.

Nous apprenons régulièrement de nouvelles possibilités en matière d'aide spécifique. Notre rôle est aussi d'écouter et de comprendre.

Nous vous serions reconnaissantes de nous faire connaître par votre bulletin municipal, si vous en publiez un.

Association Départementale des Veuves Civiles  
Permanence le Mardi, 24, rue du Colonel Picot, à MELUN,  
de 14 Heures 30 à 16 Heures 30, Tél. : 60.70.13.04 (pour Meaux : 64.34.32.88)

Veuillez recevoir, Madame le Maire l'assurance de notre considération distinguée.

La Présidente

Monique DUCLAU

Si vous souhaitez recevoir les feuillets démarches préparés par notre Fédération, nous vous les adresserons dès votre demande.

## PREFECTURE COMMUNIQUE

De nombreux ressortissants français se présentent aux frontières sans être munis des documents leur permettant de se rendre à l'étranger, s'exposant ainsi à voir leur voyage interrompu. Il est donc rappelé que les Français qui désirent effectuer un voyage d'une durée inférieure à trois mois à l'étranger doivent être munis des documents suivants, qui varient selon les pays de destination :

**1 - LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE EN COURS DE VALIDITE OU LE PASSEPORT PERIME DEPUIS MOINS DE CINQ ANS permettent de se rendre dans les pays suivants :**

- Allemagne Fédérale	- Lichtenstein
- Andorre	- Luxembourg
- Autriche	- Monaco
- Belgique	- Pays-Bas
- Espagne	- Portugal
- Grèce	- Saint-Martin
- Italie	- Suisse
	- Turquie

**2 - LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE EN COURS DE VALIDITE, MAIS NON LE PASSEPORT PERIME, permet également de se rendre dans les pays suivants :**

- Danemark	- Islande
- Finlande	- Malte
- Grande-Bretagne	- Norvège
- Irlande	- Suède

**3 - LE PASSEPORT EN COURS DE VALIDITE REVETU, LE CAS ECHEANT, D'UN VISA, est requis pour l'entrée dans les autres pays.**

Il existe en outre, pour les personnes voyageant en

groupes, la possibilité, dans le cadre d'accords spécifiques conclus par la France, de circuler sous le couvert de passeports collectifs pour leurs déplacements d'ordre touristique dans certains pays.

Les mineurs quel que soit leur âge doivent être munis d'un document personnel, carte nationale d'identité ou passeport, tel qu'il est exigé pour l'entrée au pays de destination. Toutefois, jusqu'à 15 ans, ils peuvent figurer sur le passeport de la personne de nationalité française qui les accompagne.

Les extraits d'acte d'état civil ou le livret de famille ne sont pas admis comme documents de circulation et ne permettent pas la sortie du territoire.

En outre, lorsque les mineurs voyagent avec une carte nationale d'identité ou un passeport périmé, sans être accompagnés de leur représentant légal, père, mère ou tuteur, ils doivent être en possession d'une "attestation d'autorisation de sortie du territoire français" délivrée par le maire du lieu de résidence.

L'attention des voyageurs est tout spécialement appelée sur le fait que, même pour des excursions touristiques de courte durée dans les pays limitrophes, ils ne pourront, en aucune manière, s'ils sont démunis des pièces nécessaires, obtenir, des services chargés des contrôles aux frontières, des documents de remplacement.

Pour le Ministre et par délégation  
Le Directeur des Libertés Publiques  
et des Affaires Juridiques.

Dominique LATOURNERIE

## CHRONIQUE JURIDIQUE

### L'ACCÈS A LA JUSTICE POUR TOUS

- Vous avez un litige avec un commerçant ou un particulier et toute tentative de conciliation s'est soldée par un échec.
- Vous envisagez d'entamer une procédure de divorce.
- Vous contestez une mesure de licenciement.

Le recours au tribunal devient nécessaire à la défense de vos intérêts. Mais un procès entraîne des frais. Comment faire face au coût d'une procédure si vos ressources sont modestes ? Demandez à bénéficier de l'aide judiciaire. Elle vous permet d'être dispensé totalement ou partiellement des frais occasionnés par ce procès.

### QUI PEUT BÉNÉFICIER DE L'AIDE JUDICIAIRE ?

Que vous soyez celui qui « attaque » ou celui qui se défend. Vous pouvez demander à bénéficier de l'aide judiciaire sous réserve :

- d'être Français ou, si vous êtes étranger, de résider habituellement en France ;
- d'avoir des ressources inférieures ou égales à un plafond : actuellement (1) le plafond mensuel de ressources permettant de bénéficier de l'aide judiciaire totale est fixé à 3 465 F. Le plafond permettant de bénéficier de l'aide judiciaire partielle est fixé à :
  - 4 225 F pour les actions ne nécessitant pas l'assistance d'un avocat (2) ;
  - 5 250 F pour les actions nécessitant obligatoirement l'assistance d'un avocat.

Ces plafonds sont majorés de 390 F par personne à charge.

Par ressources, on entend l'ensemble des revenus dont vous pouvez disposer à l'exception des prestations fami-

liales. Les ressources sont calculées sur la moyenne mensuelle de l'année qui précède la date du procès.

### QUELS SONT LES FRAIS PRIS EN CHARGE ?

Si vous bénéficiez de l'aide judiciaire totale, tous les frais sont pris en charge par l'État, y compris en principe les honoraires d'avocat.

Si vous bénéficiez de l'aide judiciaire partielle, la prise en charge par l'État des honoraires de l'avocat est partielle. Vous devez donc verser une contribution qui varie en fonction de vos ressources et de la juridiction devant laquelle le litige est porté. Ainsi, par exemple pour un divorce, votre contribution sera fixée à 1 070 F si vos ressources sont comprises entre 3 465 F et 4 357 F et à 1 605 F si vos ressources sont comprises entre 4 358 et 5 250 F. Attention ! Si vous perdez votre procès et êtes condamné aux dépens, vous devrez supporter les frais exposés par votre adversaire, à l'exception bien entendu, des honoraires versés à son avocat.

### QUAND PEUT-ON DEMANDER L'AIDE JUDICIAIRE ET DEVANT QUELLES JURIDICTIONS ?

La demande peut être faite à tous moments d'un procès (avant ou pendant). Elle peut l'être pour les litiges portés devant toutes les juridictions, y compris le conseil des Prud'hommes, mais à l'exception des juridictions pénales.

Il faut, bien entendu, que le procès soit justifié.

### QUELLES SONT LES DÉMARCHES À EFFECTUER ?

Vous pouvez rédiger votre demande sur papier libre (voir modèle). Elle doit contenir, outre les indications vous concernant (nom, prénom, adresse), la nature du litige et le cas échéant, le nom et l'adresse de votre avocat.

Si vous bénéficiez de l'allocation du fonds national de solidarité, un document prouvant que vous percevez cette allocation suffit.

### OÙ ADRESSER VOTRE DEMANDE ?

Votre demande doit être adressée au Procureur de la République auprès du tribunal de Grande Instance de votre domicile. Il la transmettra à l'organe chargé de prononcer la décision, le bureau d'aide judiciaire institué auprès de la juridiction compétente. S'il s'agit de la Cour de cassation, il faut adresser votre dossier au pro-

curateur général, Cour de cassation, 5, quai de l'Horloge, 75001 Paris.

Pour les litiges relevant du tribunal administratif, la demande doit être adressée directement au bureau d'aide judiciaire établie auprès de ce tribunal. En cas de recours devant le Conseil d'État, vous devez adresser votre demande au président du bureau d'aide judiciaire établie auprès du Conseil d'État, place du Palais-Royal, 75001 Paris.

### COMMENT CHOISIR VOTRE AVOCAT ?

Le choix de l'avocat est libre. Si vous n'avez pas d'avocat, ou si celui que vous avez choisi demande à être déchargé de l'affaire, un avocat sera désigné d'office.

(1) Décret du 14 mars 1986 - J.O. du 16 mars 1986.

(2) Devant les tribunaux d'instance, les tribunaux de commerce, les tribunaux administratifs, le Conseil des Prud'hommes, la présence d'un avocat n'est pas obligatoire.

« Objectifs et Action mutualistes »

### MODÈLE DE DEMANDE D'AIDE JUDICIAIRE

Mme Caroline DURAND  
18, rue des Pervenches  
33350 Castillon

Le

M. le Procureur général  
Tribunal de Grande Instance  
de Bordeaux

Monsieur le Procureur de la République,  
J'ai l'honneur de solliciter le bénéfice de l'aide judiciaire.

Je ne dispose pas en effet de ressources suffisantes pour régler les honoraires d'un avocat.

Mon mari a abandonné le domicile conjugal et je souhaite entamer une procédure de divorce.

Vous trouverez, sous ce pli, une déclaration de ressources en deux exemplaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur de la République...

C. DURAND

**LES ENFANTS ONT LA PAROLE**

# **SUR LES TRACES DE VERCINGETORIX**

Le 23 octobre 1986, nous avons pris le train à Fontainebleau pour aller visiter le site d'Alésia et l'abbaye de Fontenay situés dans le département de la Côte d'Or. Voici quelques photographies que nous avons rapportées de ce voyage.



Cette photo montre une petite cave gallo-romaine spécialement aménagée pour recevoir des amphores dans lesquelles on versait du vin ou de l'huile. Les pierres percées que nous voyons servaient à faire tenir verticalement les amphores.

Ici, nous longeons les ruines de théâtre. Celui-ci, comme tous les autres, avait la forme d'un demi-cercle. De la scène jusqu'au mur arrondi se trouvaient des gradins. Nous avons essayé d'imaginer comment se déroulait une pièce de théâtre pendant l'époque gallo-romaine.



La journée a commencé par la visite des fouilles d'Alésia. Nous avons pu nous rendre compte comment était bâtie et disposée une ville gallo-romaine des 1er et 2ème siècles après Jésus Christ. Mais n'avons vu que les fondations des

maisons et des restes plus importants comme sur cette photo.

D'après le guide, ce monument était dédié au dieu Ucuétis qui était le dieu des métallurgistes. Car cette petite ville était spécialisée dans le travail du bronze.



Après avoir vu la statue de Vercingétorix nous nous sommes rendus au musée d'Alise-Saint-Reine. Dans ce musée nous avons été très intéressés par les objets qui ont été retrouvés lors des fouilles d'Alésia et qui ont été ramenés au musée. Des chercheurs ont déterrés des sarcophages, des assiettes, des bustes en bronze et des piliers de pierres.

Certains d'entre nous admiraient des monnaies, des statuettes et des plats qui étaient dans la vitrine. Quelques photographies accompagnaient les objets pour montrer comment ils étaient utilisés à l'époque.



# LES RYTHMES SCOLAIRES (1)

Rythmes scolaires....calendriers scolaires....périodiquement le sujet resurgit.

La politique du temps est un des éléments essentiels de la politique familiale globale. Concilier vie familiale, vie professionnelle et vie scolaire, voilà un défi que notre société doit relever.

## 1) organisation de la journée

### A) le temps de travail dans la journée.

Plusieurs études ont montré qu'un enfant ne pouvait pas passer plus d'un certain temps par jour à une activité de type scolaire

AGE (ans)	7	8	9	10	11	12	13	14-15	16-17
TEMPS MAXIMUM PASSE A L'ETUDE PAR JOUR (H)	2	3	3,5	4,5	5	5,5	6	6,5	7

L'équilibre repos/travail est à chercher dans la plage de 24 h. Si les journées ne sont pas fatigantes, elles peuvent se succéder sans arrêt (Dr. Vermeil). Ce sont les conditions actuelles qui font qu'au bout de 5 semaines de travail l'attention des élèves tombe.

### B) le temps de travail par heures :

Au bout d'un certain temps, l'attention d'un enfant (comme celle d'un adulte) tombe ; ce « taux de vigilance » est très variable d'un enfant à l'autre et dépend, chez le même enfant, de facteurs multiples : affectifs, pédagogie employée, jour de la semaine, etc... on peut, pour simplifier, donner les chiffres suivants (2) :

AGE (ans)	2	3	4	5	6	7	8	9	10	12	13	14-15	16-17 18
DUREE DU SOMMEIL (H)	13	13	12	12	11	11	11	10 à 11	11,5	10	9,5	9	8,5

## 2) Organisation de la semaine :

Une étude réalisée en 1983 par F. TESTU, démontre que les performances en milieu scolaire des enfants du primaire s'améliorent du Lundi au Vendredi. La coupure de 2 jours de congés semble très nocive alors que les enfants sont sensibles à celle du mercredi.

## 3) Organisation à l'année :

Si l'on étudie l'évolution récente de l'organisation du temps scolaire on peut constater que :

- DE 1959 à nos jours le nombre de semaines de vacances a peu varié (15 à 17 semaines). Malheureusement cette stagnation est toute théorique et cela pour deux raisons :
- dans les collèges et les lycées, le 3<sup>ème</sup> trimestre est amputé d'un mois car les examens et les procédures d'orientation doivent être terminés début Juillet, ce qui oblige beaucoup d'établissements à fermer début Juin.
- depuis 69 dans le primaire et 70 dans le secondaire,

7- 8 ans.....20-30 minutes  
8-10 ans.....25-35 minutes  
10-11 ans.....30-40 minutes  
au-delà.....45 minutes

### C) le temps de jeux et occupations libres :

L'enfant a besoin de jeux : le jeu est une activité fondamentale, un mode d'apprentissage du monde qui l'entoure. En grandissant, ce temps libre sera utilisé pour la lecture.

AGE (ans)	6	7	8	9-10	11-12	13-14-15 16-17
TEMPS NECESSAIRE AU JEU (H)	6	5 à 6	5	3 à 4	3	2,5

### D) le temps de sommeil :

Pendant le sommeil, de nombreuses hormones sont sécrétées (hormone de croissance,...). Deux paramètres sont importants pour le sommeil : sa durée globale et l'heure à laquelle il intervient. Une sieste ne peut, pour un petit, être remplacée par une nuit plus longue. Plus généralement, l'équilibre repos-activité doit être recherché dans un intervalle de 24 h. de sommeil se récupère mal. Sachant bien que les besoins varient beaucoup d'un individu à l'autre, on admet en général comme moyenne :

L'après-midi, nous sommes allés visiter l'abbaye de Fontenay qui se trouve à quelques kilomètres d'Alise-St-Reine. Cette abbaye a été fondée en 1118 par Saint-Bernard. Nous avons visité en premier l'église qui est de style roman. L'intérieur est sans décoration et nous n'y avons vu que quelques pierres tombales placées dans le chœur ainsi qu'un haut-relief représentant la vie du Christ.

Ensuite, le guide nous a emmenés admirer le cloître qui est la partie centrale d'une abbaye : c'est une allée couverte entourant un jardin carré. A gauche, on voit l'entrée de la salle capitulaire où les moines se réunissaient pour décider de ce qu'ils allaient faire.



née par ce grand...  
c'était un énorme...  
fabriquaient les...  
ont besoin pour...  
eaux. Nous sommes en...  
truites qui vivent...



# SOIREE DANSANTE au profit des Enfants pour les classes de découverte

## lettre à mon papa

Tu sais je ne t'ai pas oublié  
Aujourd'hui j'ai pleuré, m'as-tu entendu?  
Tu es beau et moi je t'aime  
Tu sais lundi, j'ai eu 15 ans,  
Pourquoi n'es-tu pas venu? Je t'ai attendu  
Bon! Cela sera pour la prochaine fois.  
Tu sais ta maison est triste  
Tu devrais t'en occuper tout de même  
Dans le panier, il n'y a plus de noisettes!  
Tu sais je t'ai porté des fleurs  
J'espère bien qu'elles t'auront plu.  
Elles sont jolies, tu aimes les fleurs, n'est-ce pas?  
Tu sais j'ai très mal au cœur.  
La boule qui est dans ma gorge, elle ne part pas.  
Elle est comme les oiseaux qui sont sur les tombes.  
Tu sais si tû reviens me voir  
Moi, je ferai mille printemps  
Et nous chanterons tous deux «Se Canto»  
Tu sais il faut que tu viennes à la maison  
Je sauterai à ton cou, comme d'habitude  
Et je mettrai ton chapeau qui m'arrive aux yeux.  
Tu sais je ne t'ai pas oublié  
Aujourd'hui j'ai pleuré, m'as-tu entendu?  
Tu es beau et moi je t'aime.  
Je t'aime, je t'aime, je t'aime.

Extrait de «Adolescence en poésie»



L'Orchestre Bertrand HIMBERT



Une table souriante



Toujours le charme et le sourire

Soirée Dansante  
Bénéfice net 18.909 Frs

Merci à toutes celles et ceux qui ont participé.

## 2ème EXPOSITION DES METIERS D'ART PAR V.A.L.C.



Le tour des Stands par les "Officiels"



Présentés par Christiane JACQUET, Présidente.

## MAISONS FLEURIES

Langage des fleurs pour le rapprochement des Cœurs

Le fleurissement de la FRANCE mobilise chaque année, depuis 1962, près de 7.000 communes dans 81 départements.

En 1985, 6581 communes non classées se sont inscrites au Concours national. A la suite de sélections successives opérées par les jurys à l'échelon départemental puis à l'échelon régional, 334 communes ont été visitées par le jury national.

213 communes considérées comme les mieux fleuries de France sont classées et se sont vu attribuer de 1 à 4 fleurs selon l'importance et la qualité de leur fleurissement. Ces communes ont reçu un panneau officiel "VILLE FLEURIE" ou "VILLAGE FLEURI" avec l'indication des fleurs attribuées. Ce panneau étant apposé en évidence aux entrées de leur agglomération. Ces communes n'entrent plus en compétition avec les communes non classées inscrites au concours. Elles sont placées "HORS CONCOURS". Elles sont cependant visitées par le Jury National qui s'assure que leur fleurissement correspond au nombre de fleurs dont elles bénéficient. Elles peuvent, à la suite de cette visite, gagner ou perdre une "fleur".

A ce fleurissement chacun s'y emploie, les élus comme les particuliers, les professionnels dans les villes comme les amateurs.

En effet, il est souhaitable que les habitants apportent largement leur soutien à l'effort de la collectivité en fleurissant, dans la mesure du possible, le pied des clôtures, les fenêtres, les piliers, les balcons, les puits, les devantures de magasin... le meilleur fleurissement s'avère toujours une œuvre commune, résultat d'une volonté partagée et de la collaboration de la municipalité et des habitants.

L'expérience montre qu'après une période d'adaptation, les passants apprennent à respecter les fleurs puis à les défendre voire même à participer à leur entretien.

Certes, il peut y avoir ce que nous pourrions appeler des "offenses" causées aux sites ou simplement ce qui peut "offenser" notre regard comme des façades délabrées, des publicités abusives, des toits en tôle ondulée, des crépis insolents, des cimetières de voitures, des dépôts de matériaux ou de matériel sur la voie publique, par l'implantation de certains bâtiments ainsi que des couleurs criardes dont ils peuvent être revêtus.

Au fleurissement chacun apporte son génie propre et cet état d'âme sans lequel les fleurs n'ont pas tout leur parfum, toute leur beauté, toute leur gloire. Tous ces patients chercheurs de beauté nous donnent une leçon de poésie.

Ce concours est l'occasion d'exprimer notre reconnaissance à toutes celles et tous ceux qui ont bien voulu participer et s'inscrire car il fallait effectivement s'inscrire, comme à tout concours, de les encourager à poursuivre pour faire de nouveaux adeptes.

Comment ne pas saluer cette inépuisable et ingénieuse patience dont VAUVENARGUES assurait qu'"elle est l'art d'espérer" et qui confère au maître en art floral les audaces et les pudeurs du poète qui sonde l'âme des choses.

Pourquoi ne pas inciter nos concitoyens à retrouver ce langage des fleurs, cher aux amoureux d'hier et d'avant-hier et peut-être d'aujourd'hui, qui contribue à adoucir les mœurs, à rapprocher les cœurs, souvent refroidis ou distraits.

La ROSE, reine de toutes les fleurs, nous prouve que cet art appartient pleinement à la culture vivante de toujours.

Ainsi au MOYEN AGE, la rose est le symbole de la perfection immobile, celle de la rosace romane, image de l'âme éternelle, centre de la croix du CHRIST et soudain la Renaissance et les poètes de la PLEIADE l'humanisent, en font le blason de la femme aimée, RONSARD disait à CASSANDRE.

"Prends cette rose aimable comme toi qui sert de rose aux roses les plus belles"

A travers le langage des fleurs se dessine ou s'ébauche toujours un changement de mentalité et donc de sensibilité, d'autres exemples le prouvent.

Nous ne pouvons que souhaiter que chacune et chacun de ceux que nous honorons aujourd'hui se fassent les missionnaires de la noble cause du fleurissement.

J'ajouterai que le fleurissement ne concerne pas les seules fleurs, mais aussi la recherche et la mise en valeur d'un environnement heureux, où s'affirme des compositions harmonieuses. N'est-ce pas une leçon de paix, de bonheur tranquille que nous donnent les fleurs toujours renaissantes au delà des vaines querelles... (applaudissements)

Je tiens à remercier tout particulièrement Madame BEAUDENON et Madame BERMOND, adjointes, qui ont organisé ce concours. (applaudissements)

Nous allons procéder à la remise des prix :

Ont obtenu des prix :

Mesdames JOZON 1er prix - BULLOT 2ème prix - CLEROUIN - BILLARD - DELIMBEUF - BOITEL - DAUVET - COUTURIER - QUEUDOT - GILET - BLANQUET - VERLOT - DARON - PARQUET - TRANSON - DEFFAND - FALET - ROUSSEAU Robert - REGNIER - DELAPORTE - JACQUET - GARPIEL - HERAULT - MASSON.

Des plantes furent offertes aux récipiendaires, puis le pot de l'amitié fut servi...

Anne-Marie REDON-MICHAUD



*Les Lauréats à l'honneur*



*1er Prix Madame JOSON*

### **Le Football Club de Valence est né**

Valence possède depuis peu une nouvelle association : le Football Club (F.C.V.) qui vient remplacer feu le club sportif. Pris en main par Patrick Besnault, le nouvel animateur a demandé à l'ancien président du C.S.V. Rémy Billaud d'en assurer la présidence d'honneur.

Les autres membres du bureau sont : M. Vincent (Vice-président), Jean-Paul Garpiel (secrétaire), M. Szukala (trésorier). L'entraîneur de la seule équipe sénior est Stéphane Marc et le capitaine : "Momo".

Le club évolue en troisième division du championnat Ufolep. Son premier match contre Mandreville avec ses nouvelles couleurs a vu sa victoire par 8 à 0.



### **BENEVOLAT Remerciements**

Qu'il nous soit permis de remercier chaleureusement Messieurs Guy BOURQUI, Daniel JACQUET, Philippe CLEROUIN, Jean-Paul GARPIEL, qui ont mis à la disposition de la Commune leur matériel et leur temps pour niveler le terrain de sport et approfondir les fossés sur la route de Vernou.

### **Terrain de Sport : Nivellements Fossés : Route de Vernou**

Nous pouvons dire que si la commune avait dû louer le matériel et comptabiliser les heures passées, cela représenterait une valeur de l'ordre de 20.000 Frs !

**Bel exemple à suivre...**

### **Au C S V Tennis de table**

Qu'est-ce que cela est, et bien tout simplement un petit club qui existe depuis 1979 dans votre village qui s'est fait un soir de rallye, sur quelques balles échangées dans la cours de Monsieur Tissier et sur une idée de Monsieur Andrès et c'est parti comme cela, la salle des fêtes étant faite, nous avons fait une réunion pour préparer un Conseil d'Administration d'où en est sorti un bureau qui, d'ailleurs, est toujours fidèle au poste.

C'est à dire Président Monsieur Robert, Vice Président Monsieur Andrès, Secrétaire Madame Ressouches Nadine (Ex. Tissier) adjointe Mademoiselle Blanquet (Boulet), Trésorier Monsieur Godry, Lecorche, éducateur Benoist, Jean-Claude, certains viennent plus ou moins, mais ce n'est pas toujours facile, mais j'en suis sûr, ils sont quand même avec nous. Les championnats commencent en Septembre et se terminent en Mars-Avril, mais des tournois dans tous les départements ont lieu pour ainsi dire toute l'année. Nous avons une équipe de 4 joueurs qui dispute le championnat de 3ème division sur 6 divisions existantes pour une commune comme la nôtre c'est bien, mais nous devons lutter avec des équipes comme U.S. Melun, Vulaines, Nemours, Ponthierry, Montereau et croyez-moi c'est dur. Nous avons une équipe de 6 qui évolue cette année en honneur, mais je crois que nous aurons du mal à nous y tenir car, là, il y a des

seigneurs de la raquette. Mais j'ai espoir.

Nous avons également une équipe de jeunes pour la 1ère année qui n'avait jusqu'ici jamais joué en compétition, elle est actuellement 3ème de leur championnat et joue de mieux en mieux à chaque sortie, d'ailleurs une coupe est organisée qui s'appelle "le tournoi de l'Amitié", ils ont fait deux tours vainqueurs et jouent ce week-end pour les finales départementales. Merci Nysocha, merci Sylvio et merci à ceux qui l'année prochaine auront à leur tour l'honneur d'y participer. Et bien maintenant vous savez à peu près tout sur votre club de ping-pong qui s'entraîne ou fait de la compétition.

Vendredi et samedi : jeunes, mardi et jeudi : seniors ; pour tous renseignements venir à la salle ou contacter Mr ROBERT 64.31.82.83.

Je rappelle que tous les ans je fais un tournoi ouvert à tous licenciés et non licenciés, jeunes et âgés, hommes ou femmes. Récompenses par coupes et médailles. Pensez à réserver cette journée, qui vous est transmis par affiches. Au nom de tous les joueurs de tennis de table, nous vous adressons à tous nos meilleurs vœux pour 1987, de bonheur et santé.

**Mr ROBERT  
Président**

# VALENCE - PLUS PROPRE



Comme ces enfants : Ramassez vos papiers  
Pour éviter de les ramasser :  
Ne les jeter pas  
Pour cela des mini-poubelles  
ou corbeilles existent  
Alors comme ces enfants  
soyez respectueux  
de votre village

## NOS PEINES

Décès de Monsieur Julien JAN le 16 décembre 1986

GRUPE ASSURANCES  
MUTUELLES DE FRANCE



**ASSURANCES  
MUTUELLES**



Jean-François SAVIER  
*Assureur Conseil*

3, Rue de la Poterne  
77130 MONTEREAU

Tél. 432.07.04  
C.C.P. 3086332 w La Source

**A.T.V.  
PARISOT**  
R.N. 105 -  
77820 LE CHATELET-EN-BRIE  
**Tél. : 60.69.49.40**  
R.C. A 322 716 903 82 A 16

# BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque fonctionne toujours. Elle est ouverte les premiers et troisième vendredi du mois de 16 à 18 H.

L'abonnement reste fixé à 30 Frs.

Vous y trouverez un choix de 242 volumes.

Pour ne citer que quelques auteurs vous pourrez passer vos moments de loisirs avec :

**B. CLAVEL**  
L'or de la Terre  
Les fruits de l'hiver  
Harricana  
Trennot  
Le massacre des Innocents

**H. Troyat**  
La tête sur les épaules  
Le pain de l'étranger

**A.J. CRONIN**  
Le chapelier et son chateau  
Le général du roi  
L'épée de justice

**C. MICHEL**  
Des grives aux loups  
Les palombes ne passeront plus

**Jean des Cars**  
Elisabeth d'Autriche

**Paul GUTH**  
Moi, Joséphine Impératrice

**M. BOURCET**  
Le duc et la duchesse d'Alençon

**Robert IKOR**  
Les grands moyens

**H. CAZENOVE**  
François médecin de campagne

**A. FOURNIER**  
Le grand Meaulnes

**BALZAC**  
Le Père Goriot

**STENDHAL**  
La Chartreuse de Parme

## GALETTE AU CLUB MAURICE-VINCENT



Le club du 3<sup>e</sup> Age "Maurice-Vincent" du nom de son fondateur, s'est réuni, jeudi, salle des fêtes pour déguster la galette offerte par Mme le Maire et ses adjoints.

Le roi a choisi sa reine et réciproquement la reine, son roi.

L'après midi s'est déroulée agréablement en la présence de Mme Redon, Maire.

# NOEL DES ENFANTS



Création Père Noël signé V.A.L.C. - Pascal Frenche - Anne-Marie Frenche - Blanquet  
Danse : animatrice Annick Jusseume

## NOEL DES ENFANTS

Mesdames, Messieurs, mes chers Enfants,

J'assiste toujours avec beaucoup de plaisir à la fête de l'Arbre de Noël des enfants. Aussi, je tiens à adresser mes remerciements les plus sincères aux organisateurs qui ont eu la courtoisie de m'envoyer une invitation, à laquelle je réponds avec beaucoup d'empressement.

NOEL, n'est-ce pas la fête de la jeunesse et la fête de l'espoir ? C'est elle qui réunit dans un même sentiment d'amour, grands et petits. C'est pour nous, adultes, un grand moment de bonheur et de satisfaction car nous savons apprécier une ambiance chaleureuse et réconfortante à la fois.

Les vacances de Noël sont proches. Le premier trimestre de l'année scolaire se termine. Ce 1er trimestre, je le sais, par expérience - expérience bien lointaine, il est vrai - est un trimestre particulièrement difficile pour nos enfants. Certains d'entre eux ont changé de classe, peut-être changé de maître et les visages de leurs camarades sont peut être nouveaux. Il leur a fallu aborder un programme qui est, par définition, plus compliqué que celui de l'année dernière. Et puis, c'est évident, il est toujours difficile de reprendre le rythme du travail après les longues vacances de l'été.

Chers enfants, chaque année d'études qui passe vous apporte un supplément de connaissances, des idées nouvelles, des images inédites. Vous faites, chaque année, des progrès en travaillant et en vous instruisant. C'est par le travail que vous obtiendrez les plus belles satisfactions. La réussite est, dit-on, à ceux qui la désirent et qui la méritent. Soyez de ceux là. Plus vous travaillez, plus vous mettez de chances de votre côté et cela vous devez le comprendre très jeunes.

Au nom de tous mes collègues du Conseil Municipal et moi-même, je profite de cette agréable occasion pour souhaiter à toutes les familles venues accompagner leurs enfants, à tous, petits et grands, de très joyeuses fêtes.

Au nom de tous, je tiens à remercier, toutes celles et tous ceux qui se sont dévoués pour préparer et organiser ce merveilleux spectacle. Merci à tous les membres de VALC, à sa Présidente Madame Christiane JACQUET et à toute son équipe.

Pour les remercier, je vous demande de les applaudir très fort.

A.M. REDON-MICHAUD  
Maire



A l'Ecole : goûter des enfants offert par le maire et les adjoints



L'Assistance : décontractée...

# Ballantine's : Grand Cru d'Ecosse

Elevé en fûts de chêne et mis en bouteille à Dumbarton  
par George Ballantine & Son



Sachez apprécier et consommer avec modération